



## Projet d'aménagement lotissement

-----  
Par flo

Bonjour,

Je suis actuellement résidente espagnole de nationalité française, propriétaire d' une parcelle constructible depuis plus de 30 ans en bretagne (morbihan) sur laquelle je dépose en mairie un permis d'aménagement de 7 lots de terrains à bâtir (vente aux particuliers pour construction de maisons individuelles et peut-être construction vente d'une ou 2 parcelles).

Je prends à ma charge tous les frais d'étude, de voiries, de réseaux du lotissement.

Pour optimiser la réalisation de ce projet, je m' interroge sur le montage du statut juridique que je dois mettre en place afin de minimiser l'impact fiscal en tant que non résidente française (je régle en France les impôts fonciers sur mes terrains et en espagne les impôts sur revenus.)

Dois-je constituer une EURL sous le régime marchand de biens? Je suis agent immobilier indépendant en freelance en Espagne.

Je vous remercie par avance de votre réponse.

Bien Cordialement.

Florance Blaise